

**Commune de COINCY**  
**COMPTE RENDU**  
**du Conseil Municipal du 6 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept et le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Michel HERENCIA, le Maire.

**Présents** : Mr HERENCIA, Mr SCHMITT, Mr DELHOMME, Mr GONZALEZ, Mr GRIFFAY, Mme DONDARINI, Mme SOUTO, Mme RIBEIRO

**Absent Excusé (avec pouvoir)** : M. GAUTHIER (donné à M. HERENCIA)

**Absente excusée** : Mme TYTGAT

**Absent** : Mr FORTUNEL

**Secrétaire de séance** : Mme DONDARINI

---

**Point n°1 : SAFER : Achat parcelle indivision LINDER**

Monsieur le Maire expose que pour aboutir à l'acquisition de la parcelle de l'indivision LINDER destinée au projet communal de « création d'un espace paysager » et pour accélérer et conforter cette acquisition ; le Maire propose que la SAFER acquiert le bien puis le revende à la commune de COINCY 57530.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** la proposition de M. le Maire d'autoriser la SAFER d'acquérir la parcelle de l'indivision LINDER pour la commune de COINCY 57,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les papiers afférents à cet achat et à en régler les factures.

Pour 8 + 1 un pouvoir

A Coincy , Le 07/07/2017

M. le Maire

Michel HERENCIA